

La présidente

Monsieur Fabrice DEMARIGNY
Président du COS
NYSE EURONEXT
39 Rue Cambon
75039 PARIS cedex 01

Paris, le 18 septembre 2012

Monsieur le Président,

La Société Française des Analystes Financiers (SFAF) apprécie le rapport du Comité d'Orientation Stratégique remis le 4 juillet dernier. Ce rapport propose la création d'une bourse de l'entreprise dont les sociétés auraient une valeur de moins de 1 milliard d'euros.

La SFAF, membre du Conseil de l'Observatoire du financement des entreprises par le marché, a donné son plein accord à la réponse de l'Observatoire que celui-ci vous a adressé mettant en avant le besoin des membres de la Place à privilégier le marché français, définir les objectifs de la « bourse de l'entreprise » à cinq ans afin d'établir les besoins humains et financiers nécessaires à sa réalisation, ouvrir son capital et organiser sa gouvernance.

La SFAF a procédé à une large diffusion de ce rapport en son sein auprès des membres de son Conseil et de ses Commissions internes, dont celle des Valeurs Moyennes, laquelle vous a reçu le 6 septembre dernier.

La SFAF souhaite rajouter que le succès de la « Bourse de l'Entreprise » ne pourra se faire si certains éléments essentiels ne sont pas retenus. Elle milite pour qu'une attention privilégiée soit apportée aux investisseurs et qu'une véritable politique de l'offre soit mise en avant, estimant que beaucoup de réponses actuelles sont du côté de la demande.

Il est donc important de :

- promouvoir et développer le marché secondaire de titres vifs (actions et obligations) détenus directement, en interdisant les échanges de haute fréquence, les trackers ...
- transférer, sans coût, accueillir à un moindre coût, uniquement des émetteurs de qualité, préalablement responsabilisés sur leurs engagements notamment en termes d'ouverture de capital, de levée de fonds,

.../...



- faciliter la liquidité des titres pour répondre aux besoins des investisseurs professionnels et donc améliorer le dispositif actuel, notamment celui des « listings sponsors » qui ne donne pas satisfaction,
- inciter, voire obliger, le suivi des émetteurs par une analyse financière réalisée par un bureau indépendant ou non, que ce soit au moment d'une introduction ou lors de toute opération de levée de fonds,
- proposer la mise en place d'une fiscalité avantageuse de type PEA pour les valeurs moyennes, voire ouvrir une fraction du PEA (15 à 20 %) à l'investissement en valeurs moyennes en interdisant corrélativement les investissements consentis par ces fonds en opérations conditionnelles et à effet de levier,
- diminuer les coûts directs liés à la cotation, notamment lors d'une introduction en bourse, et faciliter la sortie de bourse des émetteurs.

La fluidité du marché secondaire est le vrai vecteur de développement de la Bourse qui incitera les dirigeants d'entreprise à venir sur le marché. Toutefois, des freins existent qui sont d'ordre réglementaire (lourdeur de la documentation à fournir et coût associé), ainsi que le manque de prise de conscience d'une communication minimale. La SFAF rappelle les recommandations émises conjointement avec le CLIFF dès 1992 qui répondent à certaines recommandations du rapport du COS.

Recommandations :

La SFAF pourrait aussi dans une logique entrepreneuriale et opportuniste visant à la mettre au centre des réflexions de refonte des marchés :

- proposer sa compétence pour refondre les documentations obligatoires pre et post cotation dans le sens d'un allègement tout en ne perdant rien en pertinence, notamment sur les risques associés aux PME. La SFAF via ses membres jouit d'une expérience que nul ne peut reproduire et elle sera nécessairement consultée sur ces sujets d'une documentation moins onéreuse et plus efficace
- Proposer d'héberger toute la production de documents émanant des PME cotées de façon à faciliter le travail des professionnels. Il faut rappeler que la SFAF rassemble la quasi-totalité des professionnels susceptibles de consommer ces comptes
- D'organiser la mise à disposition/diffusion de l'analyse financière de tous les contributeurs qui le souhaiteraient à partir d'un point unique et avec des outils d'indexation calés sur la réalité des besoins et non sur des réglementations désuètes

La SFAF, enfin propose d'assumer une centralisation de toute l'analyse financière disponible sur les PME et ETI.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Marie-Pierre PEILLON